



*L'Afeas fête ses **60** ans cette année !*

Maltraitance et vulnérabilité financières des aînées

**Allocution présentée au
Comité permanent de la condition féminine (CPCF - FEWO)
dans le cadre de ses travaux**

**par Lise Courteau, présidente,
et Hélène Cornellier, responsable des dossiers politiques**

16 avril 2026

Madame la présidente, l'Afeas remercie le comité permanent de la condition féminine pour l'invitation à témoigner dans le cadre de ses travaux sur la *Maltraitance et la vulnérabilité financière des aînées*.

Depuis sa fondation en 1966, l'Association féministe d'éducation et d'action sociale a pour mission de défendre l'égalité entre les femmes et les hommes à tous les niveaux de la société. L'Afeas regroupe quelque 5 000 membres, réparties au sein d'instances locales et régionales, chacune administrée par un conseil d'administration.

En ce qui concerne la situation des aînées, Statistique Canada constate, entre 2020 et 2021, une augmentation de 2,5 % des personnes de 65 ans et plus vivant sous le seuil de la pauvreté.

Trois facteurs principaux affectent plus durement les femmes que les hommes et les rendent plus à risque de précarité financière et de maltraitance : des revenus moindres à la retraite, la non-reconnaissance du travail non rémunéré et l'isolement.

Sur la question du revenu, une étude de 2019 de Ruth Rose sur la situation des personnes âgées au Québec montre que les femmes aînées (47 %) comptent plus que les hommes (31 %) sur les programmes publics de retraite. Cet écart découle, entre autres, du salaire moindre gagné par les femmes, majoritairement confinées dans des emplois sous-valorisés, dits « féminins », et à des absences plus fréquentes du marché du travail en raison des obligations familiales, comme mères et proches aidantes.

Sur la question du travail non rémunéré, de nombreuses personnes âgées, surtout les femmes, offrent de l'aide au sein de la famille. Il peut s'agir de garder les enfants lors des congés scolaires ou des grèves et de s'occuper des proches en perte d'autonomie. Cette aide essentielle occasionne des dépenses supplémentaires pour les femmes âgées, dont les faibles revenus sont pour beaucoup d'entre elles déjà étirés au maximum.

Sur la question de l'isolement, différentes études indiquent que les femmes, les personnes proches aidantes âgées, les personnes à faible revenu, les aîné·e·s autochtones — immigrantes — LGBTQ+, et les personnes vivant en région rurale ou éloignée, sont plus susceptibles de vivre de l'isolement.

Sur la question de la maltraitance, les aînées subissent diverses formes de violence et de maltraitance, notamment la violence psychologique et la violence financière de la part de proches au sein de la famille ou de personnes qui les aident dans leur quotidien. Plus récemment, les aînées sont aussi victimes de fraudes financières qui les privent de l'épargne accumulée pour leurs vieux jours.

Finalement, sur la question de l'itinérance, au Québec, entre 2022 et 2025, le nombre d'itinérants et d'itinérantes visibles a augmenté de 20 % sur tout le territoire. Par ailleurs, les chiffres dévoilés récemment ne montraient pas la situation des femmes pour qui il manque de refuges et qui sont plus susceptibles de vivre de la violence, notamment sexuelle. Ils ne montrent pas non plus l'itinérance cachée, difficile à quantifier.

Les recommandations de l'Afeas

Prenant en compte la situation précaire des nombreuses femmes âgées canadiennes, l'Afeas recommande que le gouvernement fédéral :

- *entreprenne des modifications aux programmes de retraite, en se basant sur une analyse comparative entre les sexes ;*
- *établit les programmes de retraite à partir du revenu personnel et non du revenu familial afin de soutenir la sécurité financière des femmes ;*
- *verse aux femmes, ayant pris soin d'enfants ou de proches en perte d'autonomie, une prestation complémentaire à la prestation de base de la pension de la vieillesse ;*
- *indexe au coût de la vie la Pension de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti et toute autre mesure de remplacement du revenu liée à la retraite ;*
- *s'assure que les régimes publics de pension versent à toutes les personnes retraitées des prestations minimales de retraite équivalentes au seuil de faible revenu, après impôt ;*
- *convertisse en crédits d'impôt remboursables tous les crédits d'impôt non remboursables dont pourraient bénéficier les femmes âgées ;*
- *adopte des mesures pour contrer les fraudes financières, notamment sur les réseaux sociaux ;*
- *soutienne les programmes éducatifs sur les régimes de protection de la retraite et sur la reconnaissance des fraudes financières ;*
- *investisse dans la mise en place de refuges et de logements pour femmes, notamment pour les femmes âgées en situation d'itinérance.*

Merci pour votre écoute.

Afeas
info@afeas.qc.ca
www.afeas.qc.ca
514 251.1636

*La traduction et la reproduction totale ou partielle
de la présente publication à des fins non commerciales
sont autorisées à la condition d'en mentionner la source complète.*

INTRODUCTION

L'Association féministe d'éducation et d'action sociale (Afeas), organisme militant pour les droits des femmes et des familles, a présenté une allocution aux membres du Comité permanent de la condition féminine (CPCF – FEWO) dans le cadre de ses travaux sur la *Maltraitance et la vulnérabilité financière des aînées*.

NOTE : Le présent document, non déposé au CPCF, explique de façon plus détaillée les éléments exposés.

LES AÎNÉ·E·S AU CANADA

Les informations présentées dans cette section proviennent en grande partie du Québec, mais pour l'Afeas, il est fort probable que la situation des personnes âgées québécoises soit équivalente à celle des personnes âgées canadiennes.

Lors de l'estimation de la population au 1^{er} juillet 2022, Statistique Canada¹ rapporte que les Canadiens et les Canadiennes de 65 ans et plus constituent 18,83 % de la population totale, soit 7 330 605 personnes sur 38 929 902.

LA RÉPARTITION ET LE REVENU

Le tableau suivant montre la répartition des personnes de 65 ans et plus au Canada selon leur tranche d'âge et leur sexe :

Année 2022 — Population canadienne de 65 ans et +					
Âges	Femmes et hommes	Femmes		Hommes	
		Nombre	%	Nombre	%
Tous âges — 0 à 100+	38 929 902	19 572 192	50,28%	19 357 704	49,72%
65 à 74 ans	4 188 038	2 172 220	51,87%	2 015 818	48,13%
75 ans et plus	3 142 576	1 773 649	56,44%	1 368 918	43,56%
Total 65 ans +	7 330 614	3 945 869	53,83%	3 384 736	46,17%

Source : Données extraites de **Statistique Canada, Tableau 17-10-005-01, 2022.12.01** — voir note 2.

D'après l'étude de Ruth Rose² pour la Chaire de recherche sur le vieillissement et la diversité, portant sur la situation des personnes aînées au Québec, en 2015, les femmes comptent plus que les hommes sur les programmes de retraite publics ; pour les femmes, de tels programmes représentent en moyenne 47 % de leurs revenus, contre seulement 31 % pour les hommes.

¹ STATISTIQUE CANADA. Tableau 17-10-0005-01 [Estimations de la population au 1er juillet, par âge et sexe](https://doi.org/10.25318/1710000501-fra), en date du 01.12.2022 - DOI : <https://doi.org/10.25318/1710000501-fra>

² ROSE, Ruth, [Portrait statistique des personnes âgées au Québec](#), Chaire de recherche sur le vieillissement et la diversité - UQAM, Montréal 2019, p. 15.

En comparaison avec les hommes, les femmes reçoivent un peu plus de la pension de la Sécurité de la vieillesse et beaucoup plus du Supplément de revenu garanti, programme destiné aux plus pauvres, au Québec comme au Canada. En ce qui concerne les rentes de retraite publiques (RRQ/RPC), les femmes perçoivent l'équivalent de 75 % de celles perçues par les hommes et, pour les rentes de sources privées, elles encaissent beaucoup moins encore.

Selon l'Institut de la statistique du Québec³, en 2020, la médiane du revenu individuel après impôt des personnes de 65 ans et plus est de 27 900 \$, soit 34 200 \$ pour les hommes et 24 100 \$ pour les femmes. Par ailleurs, l'Institut⁴ note que les femmes âgées ont un revenu moindre que les hommes, soit un écart de 46 % pour celles de 65 à 74 ans et de 31 % pour les 75 ans et plus.

Selon Ruth Rose⁵, les écarts entre les femmes et les hommes au moment de la retraite sont dus, d'un côté, à un salaire moindre gagné par les femmes, majoritairement confinées dans des emplois traditionnellement féminins et de l'absence d'équité salariale, et de l'autre côté, à leurs absences plus fréquentes du marché du travail à cause du travail non rémunéré auprès des enfants et des personnes en perte d'autonomie tout au long de leurs années professionnelles.

Revenu personnel VERSUS revenu familial

Le montant de Supplément de revenu garanti que vous recevez dépend de votre état matrimonial et de votre revenu de l'année précédente (ou, dans le cas d'un couple, de votre revenu combiné).⁶

Supplément de revenu garanti (65 ans et plus) — Avril à juin 2026		
Votre situation	Votre revenu annuel net doit être de	Montant maximum des paiements mensuels
Je suis célibataire, veuf ou divorcé	moins de 22 512 \$	jusqu'à 1 109,85 \$
J'ai un époux ou conjoint de fait qui reçoit une pleine pension de la SV	moins de 29 760 \$ (revenu combiné du couple)	jusqu'à 668,08 \$
J'ai un époux ou conjoint de fait qui reçoit l'Allocation	moins de 41 664 \$ (revenu combiné du couple)	jusqu'à 668,08 \$
J'ai un époux ou conjoint de fait qui ne reçoit pas de pension de la SV ou l'Allocation	moins de 53 952 \$ (revenu combiné du couple)	jusqu'à 1 109,85 \$

³ INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ), [Portrait des personnes âgées au Québec – Faits saillants](#), Gouvernement du Québec, 18 mai 2023.

⁴ INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (ISQ), [Portrait des personnes âgées au Québec](#), Gouvernement du Québec, Mai 2023, p. 54.

⁵ ROSE, Ruth, *ibid.*, note 3.

⁶ Gouvernement du Canada, [Montants des paiements de la Sécurité de la vieillesse](#), Emploi et Développement social Canada, Mise à jour : 2026.04.08.

LA RECONNAISSANCE DU TRAVAIL NON RÉMUNÉRÉ

Selon une étude de Statistique Canada sur la période de 2015 à 2019⁷, **la valeur économique du travail ménager non rémunéré au Canada se situe entre 516,9 et 860,2 milliards de dollars, ce qui représente entre 25,2 % et 37,2 % du PIB**, soit un pourcentage supérieur à la contribution de tous les sous-secteurs de la fabrication, du commerce de gros et du commerce de détail combinés.

De son côté, Oxfam⁸ montre l'ampleur à travers le monde du travail non rémunéré des femmes et des filles aujourd'hui. Ce sont **12,5 milliards d'heures** qui sont consacrées aux tâches ménagères chaque jour par les femmes et les filles dans le monde. Ces heures **ont une valeur annuelle de 10 800 milliards \$US**, soit trois fois la valeur du secteur des technologies.

L'Afeas revendique la reconnaissance du travail non rémunéré, dit « invisible », depuis la Commission Bird en 1968. Dès cette époque, elle appréhende la pauvreté qui guette les femmes, notamment à la retraite, à cause de leur implication au sein de la famille. Bien que 56 années nous séparent de cette Commission, encore aujourd'hui, les femmes gagnent un revenu moindre que celui des hommes et effectuent plus de travail non rémunéré qu'eux, tant auprès des enfants que des personnes âgées ou en perte d'autonomie.

Pourtant, ce travail non rémunéré, dit « invisible », permet à de nombreuses organisations et institutions tout comme aux gouvernements québécois et canadien de poursuivre leur mission en minimisant leurs coûts. Que ce soit dans des organisations humanitaires, les soins aux proches malades ou en perte d'autonomie qui autrement seraient dispensés par l'État, l'aide aux devoirs qui déleste le système d'éducation, les sorties avec les résident-e-s d'un Centre de soins de longue durée (CHSLD), etc., le travail bénévole permet à de nombreuses organisations d'économiser beaucoup en salaires non versés. Au-delà des économies, sans ce travail, de très nombreux services directs aux personnes comme ceux pour les communautés n'existeraient tout simplement pas, et des pans entiers de l'économie s'effondreraient. La valeur économique de ce travail devrait être incluse au Produit intérieur brut (PIB) canadien, comme le sont les activités commerciales et institutionnelles.⁹

Chez les personnes âgées, nombreuses sont celles qui participent encore aux soins au sein de la famille. À titre d'exemple au Québec, les grands-mères ont permis récemment aux parents en grève ou au travail de maintenir une grande partie de leurs obligations durant la fermeture prolongée des services scolaires et de garde. Du côté des aidantes, nombreuses sont les personnes de 65 ans et plus qui travaillent, sans rémunération, auprès de leurs proches âgées, en perte d'autonomie, malades ou handicapés, afin que ceux-ci aient les meilleurs soins possibles et puissent, dans beaucoup de cas, rester à leur domicile. De plus, cette aide à leurs proches n'est pas sans occasionner des dépenses, souvent imprévues, aux personnes qui l'effectuent. Ces dépenses se divisent en trois volets : les coûts du travail de soins, la réduction du temps de travail rémunéré et les dépenses personnelles.

Ces implications financières pour les personnes proches aidantes ne sont pas sans générer du stress et un appauvrissement pour plusieurs d'entre elles, surtout lorsque la situation perdure sur une période

⁷ STATISTIQUE CANADA. Totalisation spéciale, « Estimation de la valeur économique du travail ménager non rémunéré au Canada, 2015 à 2019 », *Les nouveautés en matière de comptes économiques canadiens* (13-605-X), 2022.

⁸ OXFAM INTERNATIONAL, [Celles qui comptent – Reconnaître la contribution considérable des femmes à l'économie pour combattre les inégalités](#), Oxford – Royaume-Uni, Janvier 2020, 52 p.

⁹ AFEAS et CIAVTI, [Le travail invisible, ça compte ! – Pour reconnaître le travail des parents et des proches aidant.e.es en l'évaluant et en l'intégrant au PIB canadien](#), Mémoire, Montréal, Afeas, 2021, p. 20.

plus longue ou lors de l'aggravation de la santé de la personne aidée. Stress et pauvreté peuvent affecter l'état de santé physique et psychologique des personnes qui aident un proche.¹⁰

Rappelons que tout ce travail, comme parents et personnes proches aidantes, défavorise surtout les femmes, car leur vie professionnelle est entrecoupée à de nombreuses reprises. Cela a pour effet de limiter leur développement professionnel et de diminuer les cotisations pour leurs rentes de retraite, tant publiques que privées, de même que les fonds versés à des REER ou autres fonds de pension. Ainsi, lorsqu'elles arrivent à 65 ans, les femmes comptent plus souvent que les hommes sur les prestations de retraite et autres programmes publics pour couvrir leurs dépenses et, si possible, contrer la pauvreté.

L'ISOLEMENT SOCIAL¹¹

Avec la croissance rapide de la cohorte des personnes âgées de 65 ans et plus, les enjeux liés à l'isolement social et à la solitude doivent nous préoccuper, au Québec, au Canada comme ailleurs dans le monde. Plusieurs facteurs causent l'isolement social, notamment, à vivre seul, le décès d'un-e conjoint-e, l'éloignement des membres de la famille, les problèmes liés au vieillissement ou à la santé et l'absence de transport.

La pandémie de COVID-19 a exacerbé les facteurs d'isolement comme une situation financière précaire¹², la perte d'un-e proche ou une vulnérabilité psychologique accrue. La situation économique qui a suivi, au Canada comme ailleurs dans le monde, a aussi empiré avec la hausse des coûts de base (logement, épicerie¹³, santé, énergie) et celle des taux d'intérêt en général (taux directeur, carte et marge de crédit, hypothèque). Par ailleurs, le revenu des personnes âgées de 65 ans et plus a peu augmenté, certainement pas au même rythme que leurs dépenses ou que les revenus des personnes salariées.

Les études montrent que les femmes, les personnes proches aidantes âgées, les personnes à faible revenu, les aîné-e-s autochtones – immigrantes – LGBTQ+, ainsi que les personnes vivant en région rurale ou éloignée, sont plus susceptibles de vivre de l'isolement.

Finalement, les conséquences de l'isolement social ne sont pas négligeables pour nos communautés ni nos gouvernements. Pensons entre autres à l'augmentation des dépressions, des pertes cognitives, de la malnutrition, des suicides ; ce qui entraîne plus de visites à l'hôpital, de déménagements prématurés en résidence de soins et, donc, des coûts plus élevés pour le réseau de la santé et les programmes sociaux.

LA MALTRAITANCE ET LA FRAUDE

Les aînées, comme toutes les autres couches de la population, subissent diverses formes de violence et de maltraitance, notamment la violence physique, psychologique et financière de la part de proches au sein de la famille ou de personnes qui les aident dans leur quotidien. L'isolement est un facteur aggravant, rendant invisibles ces violences. Par ailleurs, les personnes âgées les dénoncent peu. Elles peuvent craindre de perdre l'aide qu'elles reçoivent et de subir plus de violences ou ne pas savoir à qui s'adresser pour recevoir de l'aide, surtout si cette violence provient d'une personne de la famille.

¹⁰ AFEAS et CIAVTI, *ibid.*, note 12.

¹¹ LANOUILLE, Catherine, [Matière à réflexion](#) - L'isolement social et la solitude des aînés, Bibliothèque – Assemblée nationale du Québec, Octobre 2022.

¹² UNION DES CONSOMMATEURS, [Émergence de l'endettement chez les personnes aînées : bien comprendre pour mieux agir](#) – Rapport final Québec ami des aînés, Montréal, Février 2017, 153 p.

¹³ CHAREST, Frédérique, [L'épicerie coutera \(encore\) plus cher](#), Virage – Actualités, Montréal, 7 décembre 2023

Plus récemment, les aînées sont aussi victimes de fraudes financières qui les privent de l'épargne accumulée pour leurs vieux jours. Que ce soit la fraude amoureuse, la fraude dite grand-parent ou la fraude provenant de soi-disant professionnels comme un conseiller de la banque. Il y a aussi les fraudes sur les réseaux sociaux qui font miroiter des gains sur des placements sécuritaires, mais en fait fictifs. D'autres fraudes par courriel incitent les personnes à payer un montant régulier à des personnes qui se disent prises dans des situations difficiles dans leur pays.

L'ITINÉRANCE DES AÎNÉES

Québec a dévoilé récemment des informations sur le dénombrement d'avril 2025¹⁴. Entre 2022 et 2025, le nombre d'itinérants et d'itinérantes visibles¹⁵ a augmenté de 20 % sur tout le territoire du Québec. Par ailleurs, les données préliminaires dévoilées ne montrent pas la situation des femmes pour qui il manque de refuges et qui sont plus susceptibles de vivre de la violence, notamment sexuelle. Ils ne montrent pas non plus l'itinérance cachée, difficile à quantifier, celle des femmes en majorité.

Autrefois liée aux grandes villes, l'itinérance a rejoint les régions, même les petits centres. En 2018, l'abus de substances psychoactives était la principale raison invoquée pour la perte du dernier logement. En mars 2025, la perte de logement provient souvent de la hausse des loyers et des évictions ; même des personnes ou des familles dont les adultes travaillent sont incapables de se loger à un prix convenable pour leur budget. Des données plus détaillées du dénombrement de 2025 sont à venir.

LES RECOMMANDATIONS DE L'AFEAS

Lors des consultations prébudgétaires québécoises et canadiennes de février 2021, l'Afeas demandait, entre autres, une révision de l'ensemble des programmes liés à la retraite. Que ce soit le Régime de pension du Canada (RPC), le Régime de retraite du Québec (RRQ), tout comme la pension de la Sécurité de la vieillesse (SV), alliée au programme du Supplément de revenu garanti (SRG), ces programmes doivent mieux répondre aux défis d'aujourd'hui et particulièrement pour les femmes âgées de 65 ans et plus.

Cela est d'autant plus vrai pour les Canadiennes dont une grande majorité n'a d'autres revenus que les pensions et aides supplémentaires gouvernementales. À cet égard, le dernier recensement montre qu'elles comptent pour 52 % (2 049 023) de la population de 65 à 74 ans et 54 % (3 688 241) de la population de 65 à 100 ans et plus.

L'ANALYSE COMPARATIVE SELON LES SEXES

Une des obligations du Canada, depuis la conférence de Beijing en 1995, est celle d'analyser toute loi, politique et programme à la lunette de l'analyse comparative selon les sexes, afin d'en mesurer l'impact sur les femmes et les hommes.

L'Afeas recommande

- de s'assurer que la mesure du budget de 2021 pour les personnes âgées de 75 ans et plus, a fait l'objet de l'analyse comparative selon les sexes ;

¹⁴ Itinérance au Québec – Un nouveau sommet est atteint, La Presse+, 09.04.2026

¹⁵ Itinérance **visible** : refuges, parcs, campings. Itinérance **cachée** : chez la famille, les ami.e.s et les proches.

- de rendre publique une telle analyse, si elle existe, afin de montrer la situation réelle des femmes et des hommes de 65 à 74 ans et de 75 ans et plus et de dévoiler les raisons qui ont mené à la décision de hausser de 10 % la pension de la Sécurité de la vieillesse seulement pour les personnes de 75 ans et plus.

L'INDEXATION DES PRESTATIONS DE RETRAITE

La pension de la Sécurité de la vieillesse, tout comme le Supplément du revenu garanti, ne répond plus à la situation actuelle, particulièrement pour les personnes aînées qui vivent seulement sur des revenus de retraite publics. Nombreuses sont celles qui doivent, entre autres, quitter leur logement, devenir itinérant·e-s, compter sur les banques alimentaires, choisir entre les médicaments et l'épicerie.

L'Afeas recommande

- d'augmenter la pension de la Sécurité de la vieillesse des personnes âgées de 65 à 74 ans de 10 % comme ce fut le cas de celles de 75 ans et plus en 2021 ;
- d'indexer la pension de la Sécurité de la vieillesse et le Supplément du revenu garanti au coût de la vie régulièrement comme le sont les revenus d'emploi et les coûts des biens et services ;
- de verser à toutes les personnes retraitées des prestations minimales de retraite équivalentes au seuil de faible revenu, après impôt ;
- de rembourser entièrement le Supplément de revenu garanti aux personnes âgées qui ne l'ont pas reçu depuis 2005 alors qu'elles y avaient droit ;
- de soutenir financièrement les groupes communautaires pour créer des programmes éducatifs sur les régimes de protection de la retraite.

LE CALCUL DES PRESTATIONS SELON LE REVENU PERSONNEL

Au fil des années, le principe d'universalité lié à certains programmes comme la pension de la Sécurité de la vieillesse a fait l'objet de discussions ou, même, de tentatives de modification. Ainsi, en 1996, l'Afeas fait partie d'une campagne pancanadienne pour conserver l'universalité et l'individualité de la pension de la Sécurité de la vieillesse. Devant les protestations, le gouvernement du Canada de l'époque a retiré sa proposition de modification, évitant entre autres à de très nombreuses femmes de s'appauvrir.

L'Afeas recommande

- de conserver le mode de calcul sur le revenu personnel / individuel pour les prestations de la pension de la Sécurité de la vieillesse ;
- d'appliquer ce même principe pour le Supplément de revenu garanti, dont les prestations dépendent actuellement de l'état matrimonial de la personne admissible, entre autres, faisant chuter sa prestation de 1 109,85 à 668,08 \$ si elle est en couple (mariée ou conjoint de fait), soit une perte potentielle de 441,77 \$ (montants maximaux — avril à juin 2026)¹⁶.

LA RECONNAISSANCE DU TRAVAIL NON RÉMUNÉRÉ

Le travail non rémunéré, dit « invisible », est essentiel au bon fonctionnement des familles, des communautés et de toute la société. La non-reconnaissance de ce travail, effectué majoritairement par les femmes, est un des facteurs qui maintient les inégalités entre elles et les hommes. Pour changer cette situation, le Canada

¹⁶ Gouvernement du Canada, *ibid.*, note 6.

doit mettre en place des mesures financières et fiscales pour soutenir les femmes et éviter qu'elles s'appauvrissent.

L'Afeas recommande

- de verser aux femmes qui ont pris soin d'enfants ou de proches âgés, malades ou en perte d'autonomie, une prestation complémentaire à la prestation de base de la pension de la Sécurité de la vieillesse.

L'ISOLEMENT ET LA MALTRAITANCE

Avec la pandémie, l'isolement des personnes âgées a été mis en lumière. Le retour à la normale n'a pas brisé l'isolement que vivent ces personnes. Cette situation est plus susceptible de permettre l'invisibilité de la violence et de la maltraitance que subissent les aînées, notamment la violence psychologique et la violence financière de la part de proches au sein de la famille ou de personnes qui les aident dans leur quotidien. Plus récemment, on constate que les fraudes financières touchent aussi les personnes âgées, ce qui les prive de leurs épargnes nécessaires à leur bien-être tout au long de leur retraite.

L'Afeas recommande

- d'adopter des mesures pour contrer les fraudes financières, notamment sur les réseaux sociaux ;
- de soutenir les programmes éducatifs sur les régimes de protection de la retraite et sur la reconnaissance des fraudes financières.

L'ITINÉRANCE

Au Québec, le dénombrement de 2025 dévoile plus de 12 000 itinérants et d'itinérantes visibles sur tout le territoire. Ce chiffre ne comptabilise pas l'itinérance cachée. Il ne montre pas non plus la situation des femmes itinérances par rapport à celle des hommes.

L'Afeas recommande

- d'investir dans la mise en place de refuges et de logements pour femmes, notamment pour les femmes âgées en situation d'itinérance.

EN CONCLUSION

Au moment où la situation économique canadienne et mondiale est exacerbée et où le gouvernement cherche des moyens de venir en aide aux personnes plus vulnérables et aux familles, revoir les prestations de retraite et les programmes de supplément de revenu de même que les mesures fiscales pour les aînées est certainement un pas dans la bonne direction. Couper les taxes sur l'essence aidera plusieurs familles, mais pas nécessairement les aînées. Pour ces femmes âgées, l'aide doit venir autrement au niveau de leurs revenus et des dépenses de loyer, de nourriture et de soins de santé, incluant les médicaments.

Afin de soutenir les plus pauvres, pourquoi ne pas mieux taxer les plus riches ? Le 2 janvier 2026, les 100 PDG les mieux payés au Canada, dont 21 (20 hommes et 1 femme) provenant d'entreprises avec leur siège social au Québec, ont gagné 62 795 \$ en 8,8 heures, soit ce qu'une travailleuse ou un travailleur moyen gagne en une année au Québec.¹⁷

¹⁷ Boucher, Geoffroy, [Un tiers des actions des PDG les mieux payés suffirait à couvrir les besoins de base de toute la population québécoise](#), Observatoire québécois des inégalités, Montréal, 02.01.2026.

INTRODUCTION

L'Association féministe d'éducation et d'action sociale (Afeas), organisme militant pour les droits des femmes et des familles, a présenté une allocution aux membres du Comité permanent de la condition féminine (CPCF - FEWO) dans le cadre de ses travaux sur la *Maltraitance et la vulnérabilité financière des aînées*.

NOTE : Le présent document, non déposé au CPCF, met en contexte certaines questions des député-e-s.

LE PROJET DE LOI C-261

Le [Projet de loi C-261 - Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la vieillesse \(montant de la pleine pension\)](#), projet de loi d'initiative parlementaire présenté à la Chambre des communes par la députée de Beauharnois—Salaberry—Soulanges—Huntingdon, Claude de Bellefeuille, a été présenté en première lecture le 9 février 2026. Ce projet de loi reprend intégralement le projet de loi C-361¹, mort au feuillet en 2025 lors de l'annonce des élections fédérales par le premier ministre du Canada, le très honorable Mark Carney. Il avait été déposé par la députée de Shefford, Andréanne Larouche, le 8 mars 2023.

Le projet de loi C-261 vise :

- dans un premier temps à éliminer la discrimination actuelle entre les personnes âgées de 65 et 74 ans et celles de 75 ans et plus au niveau de la pension de la Sécurité de la vieillesse ;
- dans un deuxième temps, à hausser à 6 500 \$ le seuil admissible au Supplément de revenu garanti, pour les personnes qui demeurent sur le marché du travail.

Le Projet de loi C-261, comme son précédent le C-319, est un premier pas pour corriger la discrimination entre les personnes âgées, principalement les femmes, et pour les soutenir afin de sortir de la précarité et de la pauvreté.

LA PENSION DE LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE (PSV)

Le budget fédéral de 2021 octroyait une hausse de 10 % de la pension de la Sécurité de la vieillesse aux personnes de 75 ans et plus, laissant de côté celles de 65 à 74 ans. Dès lors, cette mesure créait une discrimination entre deux groupes de personnes âgées, pourtant toutes deux admissibles à cette pension depuis leurs 65 ans.

Plusieurs groupes de la communauté civile, dont l'Afeas, la FADOQ et l'AQDR, sont intervenus pour demander une correction à cette mesure dès sa mise en place. Le 29 juin 2021, dans une lettre adressée au premier ministre du Canada, la présidente de l'Afeas, Lise Courteau, soulignait ²:

¹ LAROUCHE, Andréanne, Députée de Shefford (BQ), [Loi sur la sécurité de la vieillesse](#), 44^e Législature, 1^{re} session – Affaires courantes, Hansard révisé, 8 mars 2023, 17 h02.

² COURTEAU, Lise, [Lettre au Premier ministre du Canada – Évitions de discriminer les personnes âgées entre elles](#), Montréal, Afeas, 29 juin 2021.

La pension de la Sécurité de la vieillesse est une mesure universelle, accessible à chaque Canadienne et à chaque Canadien de 65 ans et plus. Instituer deux classes de retraité·e·s, vient rompre l'équilibre actuel des mesures pour la retraite. Les mesures adoptées dans le cadre du budget 2021 discriminent en fonction de l'âge les Canadiennes et les Canadiens retraité·e·s, en distinguant les jeunes « vieux » et les vieux « vieux ». Ceci constitue un précédent dangereux.

Si votre gouvernement souhaite aider les personnes âgées à faible revenu, il doit le faire en prenant en compte l'ensemble des retraité·e·s, et ce, à partir de 65 ans. Par ailleurs, en justifiant les mesures adoptées pour les personnes de 75 ans et plus par une augmentation des coûts et l'absence de revenus d'emploi, votre gouvernement semble avoir oublié que les femmes plus que les hommes vivent avec peu de moyens à la retraite, pour ne pas dire dans la précarité ou la pauvreté, et ce, entre 65 et 74 ans tout comme à partir de 75 ans.

La réalité de 2021 est tout aussi actuelle en 2024. L'Afeas a toujours demandé que toutes les mesures financières ou fiscales soient proposées après une analyse approfondie des impacts différenciés entre les sexes et que ces mesures soient calculées à partir du revenu personnel, et ce, afin d'aider les femmes à sortir de la précarité. Les femmes ont moins gagné de revenu que les hommes, se sont absentes plus souvent et donc ont moins cotisé à leurs régimes de retraite. Cela est vrai, qu'elles aient actuellement 65 ou 75 ans.

La mesure du budget de 2021, en créant deux catégories de personnes âgées, a manqué sa cible. La hausse de 10 % pour toutes les personnes retraitées, comme demandé par le projet de loi C-261, est un premier pas pour corriger la discrimination entre les personnes âgées. Saisissons-la sans tarder !

LE SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI (SRG)

La deuxième partie de ce projet de loi demande d'adopter une hausse du revenu de travail admissible au Supplément de revenu garanti, celui-ci passant de 5 000 \$ à 6 500 \$. Ce programme est maintenant accessible automatiquement aux personnes qui déposent une déclaration de revenus, grâce aux demandes répétées du Bloc Québécois et de groupes comme l'Afeas.

Mais ne l'oublions pas, le Supplément de revenu garanti est un programme de dernier recours, octroyé lorsque le revenu d'une personne n'atteint pas le seuil de pauvreté. Et ce sont encore les femmes qui en ont besoin plus que les hommes, comptant sur la Pension de la vieillesse et le Supplément du revenu garanti pour payer les comptes mensuels.

Pour Michel Girard, chroniqueur économique

Quelque 409 860 personnes âgées de 65 ans et plus vivent avec un revenu inférieur au « revenu viable ». Cela comprend 53 % des personnes vivant seules, soit 284 520 aîné·e·s. Et chez les couples, la proportion de pauvres est de 18 %, ce qui touche 125 340 aîné·e·s.³

Un tel projet de loi vise à aider les personnes âgées qui travaillent encore à sortir de la précarité ou de la pauvreté. C'est un pas dans la bonne direction !

³ GIRARD, Michel, [Plus de 400 000 aînés québécois sont pauvres](#), Journal de Québec, 6 avril 2023. Article fondé sur l'étude : COUTURIER, Ève-Lyne, Guillaume Hébert et Pierre Tircher, [Vieillir au Québec, constats et solutions pour un meilleur système de retraite](#), IRIS, Montréal, 2023.